



Pédagogie coopérative

OCCE de la Haute-Vienne, OCCE de la Creuse

Conférences – 29 et 30 novembre 2016

Construire une relation d'autorité éducative pour faire autorité avec bienveillance

Bruno ROBBES

Maître de conférences en Sciences de l'éducation

Université de Cergy-Pontoise

ESPE de l'académie de Versailles

Laboratoire EMA (Ecole, Mutations, Apprentissages)

EA 4507



Deux situations : consignes

- *Qu'est-ce qui fait autorité dans cette situation ?*

*Repérez les savoirs d'action **en termes de communication d'une part, en termes de dispositifs pédagogiques et didactiques, d'organisation interne d'autre part**, utilisés par le professeur et qui lui permettent de rester dans une relation d'autorité éducative.*

- *(Éventuellement) quelle(s) relation(s) établissez-vous entre cette situation et votre pratique professionnelle ?*

- Coexistence de plusieurs discours sur (et pratiques de) l'autorité.

⇒ **Définir ce dont on parle** lorsqu'on emploie le terme d'autorité

Trop souvent encore, l'autorité est confondue avec un pouvoir de contrainte, associée à un recours possible à la force.

Autorité autoritariste

- Le détenteur d'une fonction statutaire, d'une position institutionnelle exerce une domination sur l'autre afin d'obtenir de lui une obéissance *inconditionnelle*, sous la forme d'une *soumission*.

Autorité évacuée

- **Tendance à refuser l'idée même d'autorité et de son exercice, au nom de son caractère prétendument illégitime et anti-éducatif.**

Parler d'autorité à propos de ces deux conceptions n'est qu'un artifice de langage.

- L' « **autorité** » **autoritariste** est abus de pouvoir.
- L' « **autorité** » **évacuée** est déficit d'exercice de l'autorité.

« Autorité » autoritariste et
« autorité » évacuée...

*se traduisent par l'abandon de la
relation éducative...*

L'enjeu de l'autorité éducative :
*maintenir **quoiqu'il arrive***
la relation d'éducation

Une posture première de l'éducateur

- Désirer être là.
- Avoir la conviction de l'éducabilité de l'enfant, du jeune.
- Faire preuve de « bonneveillance » (Marcelli, 2003).
- Être à l'initiative du respect de l'enfant, du jeune, sans condition préalable.

La formation de l'éducateur tout au long de sa vie professionnelle

- Travailler les façons d'influencer celui sur lequel on exerce son autorité, sans le soumettre mais en obtenant son consentement à obéir, par le développement d'autres savoirs d'action possibles.
- Clarifier son propre rapport au cadre éducatif, au savoir et à l'autorité.

Modifier ses représentations de l'autorité afin d'appréhender ce qu'est l'autorité éducative.

Relever le **défi** auxquels les métiers d'éducation sont aujourd'hui confrontés : *la capacité à tenir leur place de **garants de la loi symbolique, dans sa double dimension éducative et limitante.***

Fondements de l'autorité éducative (1)

- L'autorité n'est pas un « mal nécessaire » de la relation humaine.
- Elle est un fait institutionnel et une relation qui se construit dans et par l'action.
- Elle est un lien anthropologique consubstantiel de l'existence de l'espèce, fondatrice de l'humanisation, principe régulateur du lien social (Marcelli, 2003 ; Blais, Gauchet et Ottavi, 2008 ; Prairat, 2009).

Une sociopsychogenèse de l'autorité éducative (Marcelli, 2003)

Entre les premiers mois de la naissance et les trois à quatre premières années de sa vie, le jeune enfant construit des représentations intériorisées constitutives d'une limite contenance et structurante, selon trois étapes :

- Le contenant qui protège ;
- Le contenant qui limite ;
- L'Œdipe.

Trois conditions d'efficacité à cet échange communicationnel :

- Une proximité relative ;
- Une répétition suffisante de ce type de séquence ;
- Une cohérence dans le contenu.

Fondements de l'autorité éducative (2)

- L'autorité a pour fonction d'assurer la continuité générationnelle, de donner à l'enfant, au jeune, des clés d'entrée dans le monde déjà là.

Fondements de l'autorité éducative (3)

- **Un phénomène personnel** : elle est une responsabilité qui ne se délègue pas.
- **Un phénomène relationnel** : elle n'existe pas « en soi ».

Significations de l'autorité éducative

Une triple signification indissociable :

- **Être** l'autorité (autorité légale, statutaire – *potestas*)
- **Avoir** de l'autorité (autorité de l'auteur – *auctor* – qui s'autorise et autorise l'autre – *augere*)
- **Faire** autorité (autorité de capacité et de compétence)

Être l'autorité : l'autorité statutaire

La dimension statutaire (asymétrique) de l'autorité est une condition nécessaire à son exercice, mais non suffisante.

- Elle pose le non négociable de **ma place générationnelle (adulte/enfant ou jeune)**.
- Elle pose le non négociable de **ma fonction institutionnelle (enseignant/élève)**.

Formulations possibles du non négociable

- **Interdit d'inceste** : « *ici, je ne suis l'enseignant d'aucun élève en particulier, mais celui de tous les élèves* ».
- **Interdit de meurtre (de violence)** : « *ici, on échange, mais pas n'importe comment. On est entre êtres humains et on est là pour vivre ensemble* ».
- **Interdit de parasitage et fonction institutionnelle** : « *ici, c'est une classe. Le professeur enseigne et l'élève apprend* ».

Avoir de l'autorité : l'autorité de l'auteur, qui s'autorise et autorise l'autre (1)

- La personne qui a de l'autorité est d'abord celle qui, par l'acquisition de compétences, de savoirs, conquiert la capacité d'être son propre auteur, c'est-à-dire de s'autoriser à accéder à la responsabilité personnelle, à l'autonomie sur sa propre vie dans ses relations aux autres.
- Confiance suffisante en soi.

Avoir de l'autorité : l'autorité de l'auteur, qui s'autorise et autorise l'autre (2)

L'augere :

- L'*auctor* (le professeur) accepte de se confronter à l'élève avec son savoir et ses manques, sans être déstabilisé par le moindre de ses agissements, en ayant le souci de l'aider à poser des actes lui permettant d'essayer d'être à son tour auteur de lui-même.
- L'éducation, « *une relation dissymétrique nécessaire et provisoire, visant à l'émergence d'un sujet* » (Meirieu, non daté, p. 2).

Faire autorité : l'autorité, capacité fonctionnelle

- Le « **comment ?** », le « **faire** », c'est-à-dire : les savoirs d'actions (Robbes, 2010), les gestes professionnels (Bucheton, 2009 ; Ria, 2010) que le professeur mobilise dans sa pratique de l'autorité.

Le « faire » autorité s'exerce dans deux domaines :

- Les savoirs en terme de **communication.**
- Les savoirs en terme de **dispositifs pédagogiques et didactiques, d'organisation interne.**

Je vous remercie !



Bruno ROBBES : bruno.robbes@u-cergy.fr

L'autorité éducative dans la classe

Douze situations pour apprendre à l'exercer



PÉDAGOGIES [audio]

Bruno Robbes

COLLECTION DIRIGÉE PAR PHILIPPE MERLE

